

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Denis, le 24/03/2021

Dengue à La Réunion

L'épidémie poursuit sa progression. En cas de symptômes, consultez rapidement un médecin.

Du 8 au 14 mars, 471 cas de dengue ont été confirmés. L'épidémie poursuit sa progression dans l'île et concerne 20 communes, principalement dans l'Ouest (85% des cas signalés) et le Sud. Les passages aux urgences et d'hospitalisations sont également en augmentation.

Afin de limiter la propagation de l'épidémie et de prévenir les hospitalisations, les personnes sont invitées à consulter un médecin dès l'apparition de symptômes évocateurs et à réaliser un prélèvement en laboratoire pour confirmation du diagnostic de la dengue. Cette confirmation biologique permet d'identifier les personnes malades et mettre en place immédiatement les mesures de lutte anti-vectorielle.

Depuis le début de l'année, les équipes de l'ARS, appuyées par 40 pompiers volontaires du SDIS, interviennent quotidiennement sur les signalements de cas.

La préfecture et l'ARS de La Réunion rappellent l'importance de se protéger contre les moustiques.

Situation de la dengue au 24 mars 2021

(données Cellule Santé Publique France en région, ARS)

20 communes recensent des cas : Bras Panon, Saint André, Saint Benoit, Sainte Rose, Entre Deux, Le Tampon, Saint Pierre, Saint Louis, Les Avirons, Etang Salé, Saint Joseph, Petite Ile, Salazie, La Possession, Le Port, Saint Leu, Sainte Marie et Saint Denis.

- 85% des cas sont signalés dans l'Ouest : Le Port rapporte plus de 50% des cas, suivi par les communes de La Possession et de Saint-Paul.
- Dans le Sud, les cas sont principalement recensés à Saint-Joseph, Saint-Pierre et Le Tampon.
- Dans le Nord, le nombre de cas augmente à Saint-Denis dans de nouveaux quartiers et à Sainte-Marie.

Depuis le 1^{er} Janvier 2021

- **1 746 cas confirmés** ↗
- **76 hospitalisations** ↗
- **196 passages aux urgences** ↗

Les regroupements de cas (foyers de dengue) ont été identifiés dans les quartiers suivants :

Région Ouest

- **Le Port** (Cité Parny, Manes, Satec, SIDR Basse, SIDR Haute, Ariste Bolon, Epuisement, Saint Ange d'Oxile, Vieille ville, Say, Piscine, Magellan, Zac1, Orée du Bois, ZUP 1, Lot Sedre, Cœur Saignant Haut, Cœur Saignant Bas, Rivière des Galets)
- **La Possession** (Moulin Joli, St Laurent, Ste Thérèse, Cap Noir, Ravine à Malheur)
- **Saint Paul** (La Plaine, Jacquot, La Baie, Bellemène, Trou d'eau, Lotissement Bellevue)

Région Sud

- **Saint-Joseph** (Les Jacques, La Cayenne, Le Butor, Le Goyave, Carosse)
- **Tampon** (Quatre Cents)

Région Nord

- **Saint-Denis** (La Bretagne (partie Basse), Sainte-Clotilde)

Recommandations pour lutter contre la dengue

- **Se protéger et protéger son entourage contre les piqûres de moustiques, y compris durant les 7 jours suivants l'apparition des symptômes :**
 - Utilisation de répulsifs,
 - Installation de moustiquaires,
 - Port de vêtements longs,
 - Utilisation de diffuseurs.

Continuez à se protéger, même si on a déjà été malade de la dengue antérieurement. Plusieurs sérotypes de la dengue circulent sur le territoire et une infection par un sérotype ne protège de l'atteinte par un autre sérotype.

- **Éliminer les gîtes larvaires** : vider tout ce qui peut contenir de l'eau tout autour de son domicile.
- **Consulter un médecin en cas de symptômes** (fièvre, maux de tête, douleurs musculaires/articulaires, nausées, vomissements, fatigue...) et réaliser le prélèvement en laboratoire d'analyse médicale prescrit par votre médecin pour confirmation du diagnostic de la dengue.

Retrouvez toute l'actualité sur la dengue à La Réunion sur le Facebook **Ensemble contre les moustiques** : <https://www.facebook.com/Ensemblecontrelesmoustiques>